



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

### MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 17 AVRIL 2013

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 17 avril 2013 à 19 heures, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur François Cantin, Maire	Ville de Blainville
Monsieur Patrick Thifault, Conseiller	Ville de Boisbriand
Monsieur Denis Bourgeois Conseiller	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Ramez Ayoub, Maire	Ville de Lorraine
Madame Madeleine Leduc, Mairesse	Ville de Rosemère
Madame Sylvie Surprenant, Mairesse	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Paul Larocque, maire de la Ville de Bois-des-Filion.

#### Sont également présents :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général	MRC de Thérèse-De Blainville
Madame Annie Maheu, responsable de l'aménagement et de l'environnement	MRC de Thérèse-De Blainville

2013-04-059

#### OBJET: Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par	Madame Sylvie Surprenant Mairesse Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par	Monsieur François Cantin Maire Ville de Blainville

**QUE** l'assemblée statutaire du mercredi 17 avril 2013 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Après avoir terminé les discussions pour le comité plénier, les maires reprennent les délibérations quant à la présente réunion, suite à sa réouverture par monsieur le préfet.

2013-04-060

#### OBJET: Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par	Madame Madeleine Leduc Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par	Monsieur Patrick Thifault Conseiller Ville de Boisbriand

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2013
4. PRÉSENTATION/INTERVENANTS
5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
  - 5.1. Dépôt - Liste de la correspondance au 17 avril 2013
  - 5.2. Dépôt - Rapports d'activités du personnel – Mars 2013
  - 5.3. Résolution - Adoption des comptes payés et à payer du 28 mars au 17 avril 2013
  - 5.4. Résolution - Adoption et transmission – Rapport annuel financier 2012
  - 5.5. Dépôt – État des résultats du 1<sup>er</sup> trimestre et pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2013



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

6. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
  - 6.1. Résolution – Demande d'émission de certificat de conformité
    - i. Blainville : 1418-46
    - ii. Sainte-Anne-des-Plaines : 860-22
  - 6.2. Résolution – Autorisation signature de contrat de services avec COBAMIL et Éconature
7. SÉCURITÉ INCENDIE/SÉCURITÉ CIVILE
  - 7.1. Résolution – Règlement 13-02 – Délégation de pouvoir au DG – Comité de sélection
  - 7.2. Résolution – Étude sur les communications – Autoriser le DG à lancer l'AOI
  - 7.3. Résolution – Entente MSP-MRC - Demande de la deuxième tranche de subvention
  - 7.4. Résolution – Nomination de madame Madeleine Leduc au comité de sécurité incendie
8. DOSSIERS RÉGIONAUX ET MÉTROPOLITAINS
9. DEMANDE D'APPUI
10. VARIA
11. PÉRIODE DE QUESTIONS
12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2013-04-061

**OBJET: Adoption – Procès-verbal de la séance du 27 mars 2013**

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc  
Mairesse Ville de Rosemère  
appuyé par Monsieur Ramez Ayoub  
Maire Ville de Lorraine

**QUE** le procès-verbal de la séance du conseil tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 27 mars 2013, soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**OBJET: Dépôt de la liste de la correspondance**

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 17 avril 2013 » est déposée aux membres de conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

**OBJET: Dépôt des rapports d'activités du personnel – Mars 2013**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, les rapports d'activités pour le mois de mars 2013 du Directeur général et secrétaire-trésorier et de la Responsable de l'aménagement et de l'environnement.

2013-04-062

**OBJET: Adoption des comptes payés et à payer du 28 mars 2013 au 17 avril 2013**

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc  
Mairesse Ville de Rosemère  
appuyé par Monsieur François Cantin  
Maire Ville de Blainville

**QUE** les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 28 mars 2013 au 17 avril 2013 inclusivement, répartis comme suit : 12 399,39 \$ payés et 593 920,63 \$ à payer pour un grand total de 606 320,02 \$ soient et sont approuvés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution  
2013-04-063

**OBJET: Adoption et transmission - Rapport annuel financier 2012**

Il est proposé par Monsieur Ramez Ayoub  
Maire Ville de Lorraine  
appuyé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

**D'ACCEPTER** le rapport financier, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2012, tel que présenté par Samson, Bélair/Deloitte & Touche.

**QUE** le rapport financier soit transmis au MAMROT.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**OBJET :** Dépôt de l'état des résultats du 1<sup>er</sup> trimestre et pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2013

Reporté à une prochaine séance.

**OBJET :** Avis de conformité  
Amendements à la réglementation d'urbanisme des Municipalités de  
Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines

**ATTENDU** que les Municipalités de Blainville et de Sainte-Anne-des-Plaines ont présenté une demande d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soient les règlements : Blainville : 1418-46 et Sainte-Anne-des-Plaines : 860-22 pour étude et approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU** qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit dans les 120 jours de la transmission des règlements, les examiner et vérifier la conformité des règlements aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**ATTENDU** que les modifications apportées par les présents règlements sont :

**Blainville**  
1418-46

**ZONAGE :** Règlement modifiant le règlement de zonage 1418 et ses amendements afin d' :

- **AGRANDIR** la zone P-775 à même une partie de la zone H-704;
- **AGRANDIR** la zone H-729 à même une partie de la zone P-775.

**Sainte-Anne-des-Plaines**  
860-22

**ZONAGE :** Règlement modifiant le règlement de zonage 860 et ses amendements afin de :

- **MODIFIER** la zone commerciale C205 de manière à agrandir la zone industrielle I203 pour y intégrer le 16, boul. Ste-Anne, soit les lots 2 537 672 et 2 080 681;
- **AJOUTER** à usage *spécifiquement permis* de la zone commerciale C201 l'usage suivant « service de réparation d'automobiles (garage) (6411) »;
- **MODIFIER** les limites des zones H307 et C308 de manière à agrandir les zones H305 et C308;
- **MODIFIER** la grille des usages et normes de la zone C201.



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

Il est proposé par Monsieur Denis Bourgeois  
Conseiller Ville de Bois-des-Filion  
appuyé par Monsieur Patrick Thifault  
Conseiller Ville de Boisbriand

**QUE** les amendements à la réglementation d'urbanisme des Municipalités de Blainville et de Sainte-Anne-des-Plaines soient les règlements : Blainville : 1418-46 et Sainte-Anne-des-Plaines : 860-22 soient et sont réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Thérèse-De Blainville et aux dispositions de son document complémentaire.

**QUE** le directeur général soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2013-04-065

**OBJET :** Autorisation de signature de contrat de services avec COBAMIL et Éco-Nature pour le programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et ses principaux tributaires

Il est proposé par Monsieur Ramez Ayoub  
Maire Ville de Lorraine  
appuyé par Monsieur François Cantin  
Maire Ville de Blainville

**QUE** le préfet, monsieur Paul Larocque, et le directeur général, monsieur Kamal El-Batal, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville, le contrat de services à intervenir entre la MRC, le COBAMIL et Éco-Nature pour la mise en œuvre du programme d'échantillonnage de la rivière des Mille-Îles et de ses principaux tributaires pour l'année 2013.

**QUE** les honoraires de 15 086,61\$ (taxes incluses) à verser au COBAMIL soient et sont prévus au budget 2013 et affectés au poste budgétaire « Cours d'eau - Programme d'échantillonnage » numéro 2464100 et que cette somme soit refacturée aux sept (7) municipalités constituantes au prorata de la population selon le décret de 2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2013-04-066

**OBJET :** Adoption du règlement 13-02 déléguant au directeur général le pouvoir de former un comité de sélection relatif à l'octroi de services professionnels

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 936.0.1.1 sur le Code municipal, le Conseil de la MRC peut déléguer, par règlement, le pouvoir de former un comité de sélection pour l'octroi des contrats de services professionnels;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil peut aussi fixer les conditions et modalités d'exercice de ce pouvoir délégué;

**CONSIDÉRANT QU'**il est pertinent de se prévaloir de cette disposition car il dispensera le Conseil d'avoir systématiquement à statuer à propos de la formation de tels comités et des critères de sélection que ces derniers doivent utiliser pour évaluer ces offres;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**CONSIDÉRANT QU'**en date du 27 mars 2013, un avis de motion numéro 2013-03-052 dudit règlement a été donné par madame Sylvie Surprenant, mairesse de la Ville de Sainte-Thérèse;

Il est proposé par           Monsieur François Cantin  
  Maire Ville de Blainville  
appuyé par                    Madame Sylvie Surprenant  
  Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

**D'ADOPTER** le règlement 13-02 déléguant au directeur général le pouvoir de former un comité de sélection relatif à l'octroi des contrats pour les services professionnels.

---

### RÈGLEMENT NUMÉRO 13-02

Règlement déléguant au directeur général le pouvoir de former un comité de sélection relatif à l'octroi de services professionnels

---

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 936.0.1.1 du Code municipal, le Conseil peut déléguer, par règlement, le pouvoir de former un comité de sélection pour l'octroi de services professionnels à un fonctionnaire;

**CONSIDÉRANT QUE** cet article de la *Loi* attribue aussi au Conseil la faculté de fixer les conditions et les modalités d'exercice de ce pouvoir délégué;

**EN CONSÉQUENCE, CE CONSEIL ORDONNE ET DÉCRÈTE PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 13-02 CE QUI SUIT:**

**ARTICLE 1** Le Conseil délègue au directeur général le pouvoir de former un comité de sélection destiné à évaluer chacune des offres de services professionnels estimées à plus de vingt-cinq mille dollars (25 000,00 \$), taxes incluses, conformément aux dispositions du Titre XXI du Code municipal.

**ARTICLE 2** Aux fins de l'application de l'article 1, le directeur général doit obligatoirement former un comité de quatre (4) membres, composé comme suit :

- la personne responsable de l'appel d'offres faisant l'objet de la sélection, qui est nommée d'office et qui agira à titre de secrétaire dudit comité de sélection; et,
- trois (3) membres sélectionnés parmi les employés cadres des Villes de la MRC de Thérèse-De Blainville.

**ARTICLE 3** Le responsable de l'appel d'offres soumet au directeur général, pour approbation, la liste des critères d'évaluation ainsi que leur pondération. Le nombre de critères et le nombre maximal de points attribuables à chacun doit, dans tous les cas, respecter les exigences de l'article 936.0.1.1 du Code municipal.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- ARTICLE 4** Le directeur général remplit et approuve le formulaire *Détermination des critères de sélection et formation du comité* et le remet au secrétaire désigné.
- ARTICLE 5** Le comité de sélection peut, s'il l'estime nécessaire pour effectuer son travail, subdiviser les critères en sous-critères, mais sans modifier la pondération totale attribuée à chacun d'eux.
- ARTICLE 6** Le secrétaire du comité présente au directeur général un rapport faisant état des délibérations du comité de sélection.
- ARTICLE 7** Le directeur général doit transmettre au Conseil le rapport mentionné à l'article précédent pour étude, considération et attribution d'un contrat de services professionnels.
- ARTICLE 8** Pour les fins de l'attribution du contrat de services professionnels, le directeur général peut recommander au Conseil :
- 1° la signature d'une convention écrite;
  - 2° l'émission d'un bon de commande; ou
  - 3° de préciser que l'ensemble des documents soumis par l'offrant fait foi de contrat entre les parties.
- ARTICLE 9** Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Avis de motion : 13 mars 2013  
Adopté à une séance tenue le: 17 avril 2013  
Par la résolution numéro:

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2013-06-067

**OBJET :** Étude sur les communications – Autorisation du directeur général à lancer l'appel d'offres sur invitation – Sécurité incendie

**ATTENDU** le protocole d'entente entre la MRC de Thérèse-De Blainville et le ministère de la Sécurité publique relativement à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques prévue à la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4) ;

**ATTENDU** l'attestation de conformité, délivrée par le ministère de la Sécurité publique, le 23 mars 2011, concernant le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Thérèse-De Blainville ;

**ATTENDU** les actions de l'article 3 du protocole d'entente entre la MRC de Thérèse-De Blainville et le ministère de la Sécurité publique relativement à l'effet de trouver une solution afin de rendre compatibles les communications entre les services de sécurité incendie ;

**ATTENDU QUE** le Comité en sécurité incendie recommande au Conseil de la MRC de lancer le projet d'étude sur les communications dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma de couverture de risques ;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**ATTENDU QUE** le Conseil de la MRC a pris acte des objectifs du projet d'étude sur les communications et du calendrier des réalisations ;

Il est proposé par        Monsieur Ramez Ayoub  
   Maire Ville de Lorraine  
   appuyé par        Monsieur François Cantin  
   Maire Ville de Blainville

**QUE** le Conseil mandate le directeur général à entreprendre les démarches nécessaires et les procédures légales en vue de lancer l'appel d'offres sur invitation pour services professionnels en vue de réaliser cette étude.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2013-04-068

**OBJET :**                    Entente MSP-MRC – Demande de la 2<sup>ième</sup> tranche de subvention

**ATTENDU** le protocole d'entente entre la MRC de Thérèse-De Blainville et le ministère de la Sécurité publique relativement à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité d'incendie prévue à la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4);

**ATTENDU** l'attestation de conformité, délivrée par le ministère de la Sécurité publique, le 23 mars 2011, concernant le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Thérèse-De Blainville;

**ATTENDU QUE** le ministre a formulé les conditions pour le soutien financier des autorités régionales pour la mise en œuvre du schéma de couverture de risques dans un programme d'aide financière;

**ATTENDU** les dispositions générales convenues entre les parties et détaillées dans l'entente aux articles 1, 2, 3 et 4;

**ATTENDU** l'article 5 sur les dispositions financières convenues dans l'entente entre les parties à l'effet que le ministre s'engage, en application du programme d'aide financière à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques, à verser une aide financière correspondant à soixante-quinze pour cent (75%) des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 40 000 \$ pour une année;

**ATTENDU QUE** la MRC a droit à une deuxième tranche de subvention de 20 000 \$ après production du rapport final d'activités;

**ATTENDU QUE** le Conseil de la MRC a pris acte du rapport d'activités sur l'évolution de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie relatif à la demande de cette deuxième tranche de subvention;

Il est proposé par        Madame Madeleine Leduc  
   Mairesse Ville de Rosemère  
   appuyé par        Madame Sylvie Surprenant  
   Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

**QUE** le Conseil mandate le directeur général à transmettre les informations nécessaires au MSP en vue de l'obtention de la deuxième tranche de subvention de 20 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution  
ou annotation

2013-04-069

**OBJET :** Nomination de madame Madeleine Leduc au comité de sécurité incendie

**CONSIDÉRANT** que monsieur Normand Bleu, maire suppléant de la Ville de Rosemère siègeait au comité de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT** l'élection de madame Madeleine Leduc à titre de mairesse de la Ville de Rosemère;

Il est proposé par Monsieur François Cantin  
Maire Ville de Blainville  
appuyé par Monsieur Ramez Ayoub  
Maire Ville de Lorraine

**QUE** le conseil de la MRC nomme madame Madeleine Leduc, mairesse de la Ville de Rosemère, membre du comité de sécurité incendie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

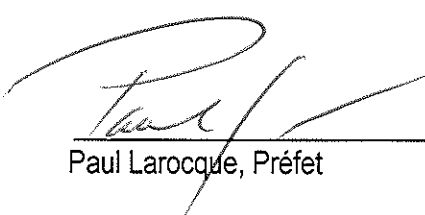
2013-04-070

**OBJET :** Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Patrick Thifault  
Conseiller Ville de Boisbriand  
appuyé par Madame Sylvie Surprenant  
Mairesse Ville de Sainte-Thérèse

**DE lever** la présente réunion à 20h15

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

  
Paul Larocque, Préfet

  
Kamal El-Batal, Directeur général  
et secrétaire-trésorier

17 avril 2013





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

### Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2013-04-059 à 2013-04-070 lesquelles ont été adoptées à une assemblées tenue le 17 avril 2013.

Émis le 17 avril 2013 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code Municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

Kamal El-Batal,  
Directeur général et secrétaire-trésorier